

( N<sup>o</sup> 1. )

---

# Chambre des Représentants.

---

---

Ouverture de la session législative extraordinaire de 1870.

( 8 AOUT 1870. )

---

## SÉANCE ROYALE.

---

### DISCOURS DU ROI.

---

MESSIEURS,

Au moment où les événements du dehors exaltent dans nos cœurs le sentiment de la patrie commune, il me tardait de voir la Représentation nationale réunie autour de moi.

J'ai l'espoir que le fléau de la guerre n'ensanglantera pas notre sol ; que la Belgique, inoffensive et bienveillante envers tous, ne verra pas enfreindre une neutralité qui lui a été imposée et garantie par chacune des cinq grandes Puissances de l'Europe.

L'Empereur des Français m'a écrit que son intention formelle, conforme à ses devoirs internationaux, est de respecter la neutralité de la Belgique. Sa Majesté Impériale m'a exprimé, en même temps, son désir d'être confirmée dans l'opinion où Elle était que la Belgique fera elle-même respecter sa neutralité par tous les moyens en son pouvoir. J'ai été heureux d'affirmer dans ma réponse que l'Empereur ne s'était pas mépris sur nos intentions.

Le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse s'est également empressé de me donner l'assurance écrite que la neutralité belge sera respectée par lui, tant que l'autre partie belligérante ne l'aura pas violée.

Parmi les témoignages bienveillants que j'ai reçus des Puissances étrangères, je me plais à mentionner, avec une reconnaissance que tout le pays partagera, la sollicitude du gouvernement de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne pour les intérêts de la nationalité belge et le généreux appui que ces sentiments ont rencontré dans le Parlement comme dans l'opinion publique de l'Angleterre.

De son côté, la Belgique, dans la position que le droit international lui fait,

ne méconnaîtra ni ce qu'elle doit aux autres États, ni ce qu'elle se doit à elle-même.

Elle saura, pendant la guerre, conserver à sa consciencieuse neutralité, le caractère loyal et sincère qu'elle s'est toujours efforcée de donner à ses relations pendant la paix. Conformément aux vœux des belligérants eux-mêmes, elle se tiendra prête à se défendre avec toute l'ardeur de son patriotisme et toutes les ressources qu'une nation puise dans l'énergie de sa volonté.

Déjà mon Gouvernement a pris, sous sa responsabilité, les mesures que les circonstances réclamaient et auxquelles l'approbation des deux Chambres ne fera pas défaut.

Au milieu des préoccupations qui dominent si naturellement vos esprits, le Gouvernement ne vous soumettra, pendant votre session extraordinaire, que quelques projets de loi d'une nature urgente, dont l'adoption ne saurait être ajournée à d'autres temps.

La Belgique, Messieurs, a déjà été soumise à plus d'une épreuve périlleuse. Aucune n'a eu la gravité de celle qu'elle traverse aujourd'hui. Par sa prudence, par ses loyaux sentiments, par son ferme patriotisme, elle saura s'y montrer digne d'elle-même, digne de l'estime que les autres nations lui accordent, digne de la prospérité que lui ont assurée ses libres institutions.

Le peuple belge a la profonde conscience de son droit ; il connaît le prix des biens que, depuis quarante ans, il a si heureusement acquis, si honorablement possédés. Il n'est pas près d'oublier que ce qu'il a à conserver aujourd'hui, c'est le bien-être, la liberté, l'honneur, l'existence même de la patrie.

Devant une cause aussi sacrée, tous les cœurs belges s'unissent. Dans l'accomplissement de tels devoirs, peuple et Roi n'auront à jamais qu'une âme et qu'un cri :

**Vive la Belgique indépendante!**

**Dieu veuille sur elle et protège ses droits.**

---